

WEBINAIRE

On répond à vos questions

1 • Envisagez vous de faire un geste sur la cotisation payée cette année ?

Afin de trouver une solution équitable entre vous, adhérents et l'équilibre budgétaire de la MJC, et pour que chacun s'y retrouve nous vous proposons :

- **Le reçu fiscal** : après avoir interrogé les services fiscaux, nous pouvons, dès à présent, établir des reçus fiscaux. Ainsi sur une cotisation à 200 € vous pourrez déduire 132 € dans votre prochaine déclaration d'impôt.

- **Activités en visio offertes** : pour toute réinscription à une activité de la MJC vous pourrez bénéficier de 1 ou 2 activités en visio gratuite (parmi une liste prédéfinie) pendant un an.

- **Remboursement sous forme d'avoir** (lissage des avoirs sur deux ans) : Afin de ne pas obérer nos budgets, nous vous proposons de lisser les avoirs sur la saison 2021-2022 et 2022-2023.

Depuis 2020, la MJC Lorraine a perdu plus de 30% de ses adhérents et les dépenses liées au COVID s'élèvent pour l'instant à plus de 50 000€. Si l'ensemble des adhérents nous réclament pour cette année un remboursement total, c'est un budget qui s'élève à plus de 211 222€ ce qui impactera clairement les postes des employés, des professeurs, et donc l'avenir de la structure.

2 • Pourra t-on faire un mixte de ces propositions ?

Non, la gestion serait trop complexe, autant pour le service administratif que pour la comptabilité, donc une seule proposition sera appliquée par adhérent.

3 • Pouvez-vous préciser la marche à suivre pour bénéficier du reçu fiscal ?

La démarche vous sera expliquée soit par mail soit lorsque vous viendrez au secrétariat.

4 • Si j'ai déjà choisi la proposition qui me convient le mieux, quand et comment faire pour l'appliquer ?

Vous pouvez venir au secrétariat à partir du 21 juin et les agents d'accueil verront directement avec vous. Pour l'instant nous n'avons pas instauré de limite dans le temps pour faire votre demande mais ne tardez pas trop !

5 • Est-ce que l'avoir sera du même montant que la cotisation annuelle ?

L'avoir sera calculé au prorata des cours faits en visio (dans le cas où vous y avez assisté) et des cours donnés en présentiel.

6 • La MJC va t elle pouvoir amortir sur deux ans ces remboursements/avoirs sans se mettre en difficulté ?

Ces 3 propositions ont été réfléchies et décidées en collaboration avec les équipes et les membres du Conseil d'Administration et elles permettront, non pas sans difficultés, d'apercevoir un avenir assez stable et de pouvoir continuer à vous proposer des activités de qualité.

La MJC ne perdurera qu'avec le soutien infaillible de ses adhérents.



WEBINAIRE

On répond à vos questions

7 • A partir de quand peut-on se réinscrire ?

En tant qu'ancien adhérent, vous pouvez venir vous réinscrire à partir du 21 juin 2021.
Les nouveaux adhérents pourront s'inscrire à partir du 28 juin. Nous comptons d'ailleurs sur vous pour continuer à parrainer de nouveaux adhérents !

8 • Quelles vont être les modalités d'inscription pour 2021/2022 ? Est-il possible d'adhérer à une activité par trimestre ?

Vous aurez comme chaque année la possibilité de payer votre cotisation en plusieurs fois. Aussi, nous avons effectivement évoqué en réunion d'équipe, la possibilité pour vous de payer votre cotisation par trimestre mais cela ne concernera que le premier trimestre.

Cette solution est encore en réflexion, nous vous tiendrons informé lors des réinscriptions le 21 juin.

9 • Les tarifs des cotisations seront-ils les mêmes que l'année précédente ?

Oui les tarifs seront les mêmes, les cotisations n'augmenteront pas cette année, et c'est le cas depuis 2019. Les seules exceptions sont liées aux augmentations des heures de cours (cela ne concerne que peu de cours) et le centre de loisirs qui n'a pas été augmenté depuis 5 ans.

10 • Quand aura lieu la reprise des activités sur la rentrée 2021/2022 ?

Les cours reprennent le lundi 13 septembre 2021 avec de nouvelles activités prévues !
(magie, couture zéro déchet, anglais pour enfant, atelier BD, flamenco, chakradance...)

11 • A partir du 9 juin, y a-t-il possibilité de continuer la visio pour les 3 dernières séances ?

Oui les cours en visio continuent dans certains cours, cette possibilité est à voir directement avec votre professeur.

12 • Y-aura-t-il encore des cours en visio l'année prochaine ?

Nous souhaitons garder le système de visio pour l'année prochaine sur certains cours et en accord avec les professeurs. Nous déterminerons la liste des cours concernés en juillet.

13 • Allez-vous reprendre les navettes entre la MJC et le centre de loisirs à Brabois ?

Pour l'instant, le protocole imposé aux ACM n'autorise pas la reprise de la navette mais nous attendons un nouveau protocole pour cet été, nous vous tiendrons donc informé en temps réel.

Merci pour votre soutien

